



## Partenaires

Vérfié le 20 juin 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

La direction de l'information légale et administrative (DILA), met à la disposition des communes des services en ligne innovants pour simplifier la vie des usagers. Près de 8 000 communes de toute taille et réparties sur l'ensemble du territoire ont déjà rejoint ce dispositif. Le raccordement des communes au dispositif est simple, gratuit et rapide.

- Bouquet de services mairie (<https://www.service-public.fr/P10006>)
- Devenir Partenaire (<https://www.service-public.fr/P10005>)
- Services en relation avec le public : indicateurs de satisfaction et de qualité de service(<https://www.service-public.fr/P10027>)
- Espace partenaire (<https://www.service-public.fr/P10051>)